



BY-LAWS
RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS
2016-06-16

By-laws Articles	Articles des règlements administratifs
DEFINITIONS AND INTERPRETATION	DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION
1. In these By-laws and all other By-law of Co-operatives and Mutuels Canada (hereafter referred to as “CMC”):	Dans les présents Règlements administratifs et dans tout autre Règlement administratif de Coopératives et mutuelles Canada (ci-après appelée « CMC ») :
(a) "Act" means the <i>Canada Cooperatives Act, S.C. 1998 c. 1</i> and the regulations pursuant thereto, as amended, and any act and regulations passed in substitution thereof and unless the context otherwise indicates, all words and phrases used in these By-laws shall have the same meaning as in the Act;	« Loi » désigne la <i>Loi canadienne sur les coopératives L.C. 1998 c. 1</i> et ses règlements d’application, tels qu’ils ont été modifiés, de même que toute autre loi et tout autre règlement les remplaçant, et, sauf si le contexte l’exige autrement, tous les mots et toutes les phrases mentionnées dans les présents Règlements administratifs sont réputés avoir le même sens que dans la Loi ;
(b) “Annual General Meeting” is a meeting of CMC Members that takes place each year;	« Assemblée générale annuelle » est une assemblée des Membres de CMC qui a lieu à chaque année ;
(c) “Associate member” means either a co-operative or Mutual showing significant interest in the goals and objectives of CMC but which cannot become a Regular Member or a non- co-operative organization showing significant interest in the goals and objectives of CMC such as but not limited to a Co-operative Educational Institution;	« Membre associé » désigne soit une coopérative ou Mutuelle montrant un intérêt manifeste envers les buts et les objectifs de CMC, mais qui ne peut devenir Membre régulier; ou soit une organisation non coopérative montrant un intérêt manifeste envers les buts et objectifs de CMC tel que, mais non limité à, un Établissement d'enseignement coopératif ;
(d) “Auxiliary Member” means an Associate Member or an Honorary Member that, in the opinion of the Board, exhibits a significant interest in the purposes and objects of CMC and that is ineligible as a Regular Member;	« Membre auxiliaire » désigne un Membre associé ou un Membre honoraire qui, de l’avis des membres du Conseil, montre un intérêt manifeste envers les buts et objectifs de CMC, mais qui n’est pas admissible à devenir Membre régulier ;
(e) "Board" means the Board of Directors of CMC;	« Conseil » désigne le Conseil d’administration de CMC ;
(f) “By-laws” means these By-laws of CMC;	« Règlements administratifs » désigne les présents Règlements de CMC ;
(g) “Co-operative Educational Institution” means an institution that teaches and/or carries out research regarding co-operatives and/or Mutuels;	« Établissement d’enseignement coopératif » désigne un établissement qui enseigne et / ou effectue des recherches concernant les coopératives et / ou les Mutuelles ;
(h) “Director” means a person ratified or elected by the Members under these By-laws to serve on the Board;	« Administrateur » désigne une personne ratifiée ou élue par les Membres en vertu des présents Règlements administratifs pour siéger au Conseil ;
(i) “Founding Board” means the first board of CMC representing the Members by respecting the following structure: <ul style="list-style-type: none"> • the three (3) largest Anglophone co-operative organizations; • the three (3) largest Francophone co-operative organizations; • one (1) Anglophone Provincial or Regional Association; 	« Conseil Fondateur » désigne le premier conseil d’administration de CMC et représentant les Membres par la structure suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Les trois (3) plus grandes organisations coopératives francophones; • Les trois (3) plus grandes organisations coopératives anglophones; • Une (1) Association provinciale ou régionale francophone;

By-laws Articles	Articles des règlements administratifs
<ul style="list-style-type: none"> • one (1) Francophone Provincial or Regional Association; • six (6) elected seats; 	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) Association provinciale ou régionale anglophone; • Six (6) sièges électifs;
(j) “General Meeting” means either an Annual General Meeting of the Members or a Special Meeting of the Members;	« Assemblée générale » désigne soit une Assemblée générale annuelle des Membres ou une Assemblée extraordinaire des Membres ;
(k) “Honorary Member” means either an individual who has made an exceptional contribution to co-operatives and who has earned the Honorary Member designation or is recipient of the OMCC (Ordre du mérite coopératif canadien) or the CCAA (Canadian Co-operative Achievement Award);	« Membre honoraire » désigne une personne ayant contribué de manière exceptionnelle aux coopératives et qui mérite la désignation de Membre honoraire; les récipiendaires de l’OMCC (Ordre du mérite coopératif et mutualiste canadien), ou du CCAA (<i>Canadian Co-operative Achievement Award</i>) ;
(l) “Independent co-operative” means a co-operative with gross revenues of over \$5 million operating in a single province, and which cannot become a member of a sectoral federation or national co-operative association;	« Coopérative indépendante » désigne une entité coopérative avec des revenus bruts de plus de 5 millions \$ opérant dans une seule province, et qui ne peut pas devenir membre d’une fédération sectorielle ou association coopérative nationale ;
(m) “Member” means Regular Member and Auxiliary Member unless the context determines it to be otherwise;	« Membre » désigne tout Membre régulier et tout Membre auxiliaire, sauf si le contexte l’indique autrement ;
(n) “Mutuals” means Mutuals, federations or associations of Mutuals operating in Canada;	« Mutuelles » désigne des Mutuelles, fédérations ou associations de Mutuelles exerçant des activités commerciales au Canada ;
(o) “National co-operative federations or associations” means federations and/or associations that have members or conduct business in more than one province or territory;	« Fédérations ou associations coopératives nationales » désigne les fédérations et / ou les associations ayant des membres ou exerçant des activités commerciales dans plus d’une province ou d’un territoire ;
(p) “National or regional co-operative” means a co-operative doing business or having members in more than one province, territory or designated geographic area;	« Coopérative nationale ou régionale » désigne une entité coopérative exerçant des activités commerciales ou ayant des membres dans plus d’une province, territoire ou zone géographique déterminée ;
(q) “National, provincial or regional federations of caisses populaires or credit unions” means federations that have financial co-operative members and that conduct business in one or more provinces;	« Fédérations nationales, provinciales ou régionales de caisses populaires ou de caisses de crédit » désigne les fédérations qui ont des membres financiers coopératifs et exerçant des activités commerciales dans une ou plusieurs provinces ;
(r) “Nominating Committee” has the meaning specified in article 23.6;	« Comité des mises en candidatures » désigne un comité du Conseil tel qu’établi à l’article 23.6 ;
(s) « Officers » means the President, Vice-president(s), Secretary, Treasurer and Executive Director;	« Dirigeants » désigne le président, le(s) vice-président(s), le Secrétaire, le Trésorier et le directeur général ;
(t) “Provincial and regional associations” means multi-sectoral co-operative entities that have members, or conduct business in a province or territory and including all entities, whether or not they strictly meet this definition, which were members of <i>le Conseil canadien de la coopération et de la mutualité</i> ;	« Conseils provinciaux et régionaux » désigne les entités coopératives multisectorielles ayant des membres, ou exerçant des activités commerciales dans une province ou un territoire, et y compris toutes les entités, si elles satisfont ou non strictement à cette définition, qui étaient membres du Conseil canadien de la coopération et de la mutualité ;

By-laws Articles	Articles des règlements administratifs
(u) "Regular Member" means an entity carrying on business on a co-operative basis that has been accepted as a Regular Member by the Board;	« Membre régulier » désigne une entité exerçant ses activités commerciales suivant le principe coopératif et acceptée comme Membre régulier par le Conseil ;
(v) "Secretary" means the person appointed as the corporate secretary for CMC;	« Secrétaire » désigne la personne nommée comme secrétaire général de CMC ;
(w) "Sectoral (provincial) federations of co-operatives" means federations or associations having members and operating in a specific sector within a province or territory;	« Fédérations coopératives sectorielles (provinciales) » désigne une fédération ou association de membres qui opère dans un secteur spécifique d'une province ou territoire ;
(x) "Special Meeting" means a General Meeting of the Members other than an Annual General Meeting;	« Assemblée extraordinaire » désigne une Assemblée générale autre qu'une Assemblée générale annuelle ;
(y) "Special Resolution" means a resolution passed by a majority of not less than two thirds (2/3) of the votes cast on that resolution;	« Résolution spéciale » désigne une résolution adoptée par au moins les deux-tiers des voix exprimées sur cette résolution ;
2. Words importing the singular include the plural and vice versa. Words importing persons include both individuals and corporations, as the context requires.	Tout mot énoncé au singulier englobe sa forme plurielle et vice versa. Tout mot désignant des personnes signifie à la fois les individus et les sociétés, selon le contexte.
ADMINISTRATION	ADMINISTRATION
3. The registered office of CMC shall be at such place in Canada as the articles or a subsequent special resolution of the Regular Members may provide.	Le siège social de CMC est situé à tout endroit au Canada déterminé par les statuts constitutifs ou, par la suite, par résolution spéciale des Membres réguliers.
4. The minutes of the General Meetings and other records required by the Act shall be kept at the registered office of CMC and will be available for inspection by the Members during business hours provided the Member has given reasonable notice of the request. The chair of the General Meeting and the Secretary will sign the minutes at which the proceedings were had and this shall be proof of the proceedings.	Les comptes rendus des Assemblées générales et les autres registres requis selon la Loi sont conservés au siège social de CMC et sont disponibles pour inspection par les Membres durant les heures ouvrables si le Membre a donné un préavis raisonnable de sa requête. Le président de l'assemblée et le Secrétaire signent les comptes rendus des Assemblées générales qui se sont tenues et ceci constitue la preuve de ces Assemblées générales.
5. CMC shall carry on business in both the English and French languages.	CMC mène ses affaires en français et en anglais.
MEMBERSHIP	SOCIÉTARIAT
6. There shall be two (2) classes of Members in CMC: a. Regular Member, and; b. Auxiliary Member as Associate or Honorary Member.	CMC a deux (2) catégories de Membres, soit : a. Les Membres réguliers; et b. Les Membres auxiliaires à titre de Membres associés ou honoraires.
7. A Regular Member of CMC may include the following entities: i. National or regional co-operatives; ii. National co-operative federation or associations; iii. National, provincial or regional federations of caisses populaires or credit unions; iv. Provincial associations; v. Sectoral federations; vi. Independent co-operatives; and vii. Mutuels.	Un Membre régulier de CMC peut inclure les entités suivantes : i. Une Coopérative nationale ou régionale ; ii. Une Fédération ou association coopérative nationale ; iii. Une Fédération nationale, provinciale ou régionale de caisses populaires ou de caisses de crédit ; iv. Un Conseil provincial ; v. Une Fédération sectorielle ; vi. Une coopérative indépendante ; et vii. Une Mutuelle.

By-laws Articles	Articles des règlements administratifs
<p>8. Regular Members of CMC shall have the right to:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Receive notices of all General Meetings CMC; ii. Appoint delegates in accordance with these By-laws; iii. Vote at General Meetings of CMC; iv. Enjoy all of the rights accorded to such Members pursuant to these By-laws and by the Act; v. Enjoy other benefits of membership as determined by the Board, not inconsistent with the Act. 	<p>Tout Membre régulier de CMC a le droit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Recevoir les avis de convocation aux Assemblées générales de CMC ; ii. Nommer des délégués conformément aux présents Règlements administratifs ; iii. Voter lors des Assemblées générales de CMC ; iv. Se prévaloir de tous les droits accordés aux Membres réguliers en vertu des présents Règlements administratifs et de la Loi ; v. Se prévaloir des autres avantages définis pour les Membres par le Conseil, sans qu'ils soient incompatibles avec les dispositions de la Loi.
<p>9. Auxiliary Members of CMC may be designated in either the category of Associate Member or Honorary Member as the Board determines appropriate.</p>	<p>Les Membres auxiliaires de CMC peuvent être désignés soit dans la catégorie de Membre associé ou de Membre honoraire tel que déterminé par le Conseil.</p>
<p>10. Auxiliary Members are entitled to:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Receive notices of all General Meetings of CMC; b. Attend as a non-voting observer to such meetings; c. Enjoy other benefits of membership as determined by the Board, not inconsistent with the Act. 	<p>Un Membre auxiliaire a le droit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Recevoir les avis de convocation à toutes les Assemblées générales de CMC ; b. Assister à l'ensemble desdites assemblées en tant qu'observateur non votant ; c. Se prévaloir des autres avantages définis pour les Membres par le Conseil, sans qu'ils soient incompatibles avec les dispositions de la Loi.
<p>11. Other Conditions of Membership</p>	<p>Autres conditions du sociétariat</p>
<p>11.1. Application for membership must be submitted to the Board on a written Board-approved form, and if the Board approves the application, the Board will also determine the appropriate class of membership.</p>	<p>Toute demande d'adhésion doit être soumise au Conseil à l'aide d'un formulaire dûment approuvé par le Conseil et, si celui-ci approuve ladite demande, il déterminera ensuite la catégorie appropriée pour le Membre.</p>
<p>11.2. No interest or right of a Member can be transferred or assigned.</p>	<p>L'intérêt d'un Membre dans CMC ne peut être transféré ni cédé.</p>
<p>12. Dues</p>	<p>Cotisations</p>
<p>12.1. The Member dues structure is determined by the Board and approved by the Regular Members.</p>	<p>La structure des cotisations des Membres est déterminée par le Conseil et approuvée par les Membres réguliers.</p>
<p>12.2. Each Member shall pay the dues for the class to which the Member is admitted.</p>	<p>Tous les Membres paient la cotisation applicable à leur catégorie de Membres.</p>
<p>13. Withdrawal of Membership</p>	<p>Retrait de l'adhésion d'un Membre</p>
<p>13.1. A Member may withdraw from membership upon written notice to the Board, which notice must give the name of the Member and the date on which the withdrawal is effective, provided that the effective date of withdrawal shall be no later than ninety (90) days after the notice is received by CMC. If the notice does not specify a date, membership is treated as terminated on the date the notice is received by CMC.</p>	<p>Un Membre peut retirer son adhésion moyennant un avis écrit soumis au Conseil dans lequel sont précisés le nom du Membre et la date à laquelle le retrait prendra effet, sous réserve que la date de retrait de l'adhésion prenne effet dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date à laquelle CMC reçoit ledit avis. Si aucune date n'est mentionnée dans ledit avis, le retrait de l'adhésion prend effet le jour même où CMC reçoit ledit avis.</p>
<p>13.2. No withdrawing Member shall be entitled to receive a refund of any fee or dues made or paid to CMC.</p>	<p>Un Membre ayant donné un avis de retrait de son adhésion n'a droit à aucun remboursement de frais ou de cotisations versés ou payés à CMC.</p>

By-laws Articles	Articles des règlements administratifs
14. Other Terminations of Membership	Autres exclusions des Membres
<p>14.1. Subject to the provisions of the Act, after informing in writing the Member of the reasons advanced for the termination of membership and giving the Member an opportunity to be heard, the Board may terminate a Member by Special Resolution if that Member:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Is in violation of these By-laws, a Board resolution, the requirements of the Act or a contractual commitment to CMC and the failure(s) is (are) of an important nature and/or lasted for a period of over 45 days; b. Engages in activities that, in the opinion of the Board, adversely affect the operations of CMC and its other members; c. Becomes insolvent or bankrupt, winds up or ceases to carry on business; or d. On any other grounds reasonably determined by the Board. 	<p>Sous réserve des dispositions de la Loi, après avoir informé par écrit le Membre des raisons invoquées pour justifier son exclusion et avoir donné audit membre l'occasion de se faire entendre, le Conseil peut, par résolution extraordinaire, exclure un Membre du sociétariat si ce Membre :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Agit en violation du présent règlement administratif, d'une résolution du Conseil, des exigences de la Loi ou d'un engagement contractuel envers CMC et le(s) manquement(s) reproché(s) est (sont) de nature importante et/ou perdure depuis une période de plus de 45 jours; b. Se livre à des activités qui, de l'avis du Conseil, nuisent au bon fonctionnement de CMC et des autres membres; c. Devient insolvable ou en faillite, liquide ses opérations ou cesse d'exercer ses activités; ou d. Pour tout autre motif raisonnablement déterminé par le Conseil.
<p>14.2. If the membership of a Member is terminated, the said Member shall not be entitled to receive a refund of any fee or dues made or paid to CMC to the date of termination nor shall any such Member be entitled to receive or participate in any distribution of surplus earnings arising from the operation or the assets of CMC.</p>	<p>Un Membre ayant été exclu du sociétariat de CMC n'a droit à aucun remboursement de frais ou de cotisations versés ou payés à CMC avant le jour de son exclusion du sociétariat. Ledit Membre ne peut d'aucune manière recevoir une part de l'actif de CMC ou de participer à toute distribution des excédents découlant des opérations de CMC.</p>
GENERAL MEETINGS	ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
15. Annual General Meetings	Assemblées générales annuelles
<p>15.1. Annual General Meetings of CMC shall be held at such time and place as may be determined by the Board; provided that the Annual General Meeting must be held within one hundred and eighty (180) days from the end of the previous fiscal year. The notice must get to Members in good standing within the notice period required by the Act and as outlined at article 19 of the By-laws.</p>	<p>Les Assemblées générales annuelles CMC doivent se tenir au moment et à l'endroit fixés par le Conseil; il est entendu que l'Assemblée générale annuelle doit avoir lieu dans les cent quatre-vingts (180) jours suivant la fin de l'exercice financier. L'avis de convocation doit parvenir aux Membres en règles dans le délai prescrit par la Loi et de la façon prévue à l'article 19 des Règlements administratifs.</p>
16. Special Meetings	Assemblées extraordinaires
<p>16.1. Special Meetings be called in the manner prescribed by the Act:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. at such time and place as may be determined by resolution of the Board respecting any business of which the general nature is specified in the notice of the meeting; and b. two (2) Regular Members or five percent (5%) of such Members, whichever number is the greater, after notice to the Secretary and a failure by the Board to call the meeting, may by written requisition signed by those Members, call a Special meeting of CMC for the transaction of any business specified in 	<p>Des Assemblées extraordinaires peuvent être convoquées conformément aux modalités prescrites par la Loi, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Au moment et à l'endroit fixés par résolution du Conseil en respectant les points dont la nature générale est énoncée dans l'avis de convocation ; b. Deux (2) Membres réguliers, ou des Membres réguliers détenant ensemble cinq pour cent (5 %) des droits de vote, selon le nombre le plus élevé, moyennant un avis déposé auprès du Secrétaire et advenant le défaut du Conseil de convoquer les Membres à l'Assemblée extraordinaire, peuvent, à l'aide d'une demande écrite qu'ils ont signée, convoquer les Membres à une

By-laws Articles	Articles des règlements administratifs
the requisition calling the meeting and such requisition may be made in counterpart form.	Assemblée extraordinaire de CMC afin de discuter de tout point mentionné dans la convocation à l'assemblée et ladite demande peut être constituée de documents légaux similaires à ceux du Conseil.
17. Delegates	Délégués
17.1. Regular Members shall be represented at General Meetings of CMC by delegates elected or appointed for such purpose by the Regular Members. A Regular Member may not appoint a person as a delegate who is serving as a Director of CMC.	Les Membres réguliers sont représentés aux Assemblées générales de CMC par des délégués qu'ils ont élus ou nommés à cette fin. En aucun temps, un Membre régulier ne peut nommer à titre de déléguée une personne agissant comme Administrateur de CMC.
17.2. A vote by a delegate at any General Meeting of CMC is the vote of the Regular Member represented by the delegate and no Regular Member shall vote except through its delegate.	Le vote exercé par un délégué lors d'une Assemblée générale de CMC tient lieu de vote du Membre régulier représenté par son délégué et aucun Membre régulier ne peut voter sauf par voie de son délégué.
17.3. The number of delegates that a Regular Member may elect or appoint to attend a General Meeting of CMC shall be established by way of a formula determined by the Board and approved by the Regular Members.	Le nombre de délégués qu'un Membre régulier peut élire ou nommer pour assister à une Assemblée générale de CMC doit être établi au moyen d'une formule déterminée par le Conseil et approuvé par les Membres réguliers.
17.4. Each Regular Member shall furnish to the Secretary before a General Meeting of CMC convenes, a duly signed credentials certificate, in the acceptable format and duly signed, stating the name and address of each person appointed as a delegate of that Regular Member.	Chaque Membre régulier doit soumettre au Secrétaire avant une Assemblée générale de CMC une attestation de pouvoir en bonne et due forme et dûment signée énonçant le nom et l'adresse de chaque personne nommée comme déléguée dudit Membre régulier.
17.5. If after giving the notice to the Secretary pursuant to 17.4 above, a change occurs in the appointment of a delegate prior to a meeting to which such certificate pertains, that Regular Member shall provide the Secretary a new credentials certificate.	S'il advient qu'après avoir fait parvenir une attestation de pouvoir au Secrétaire conformément à l'article 17.4 ci-dessus, un changement de délégué doit être apporté avant la tenue d'une assemblée à laquelle renvoie ladite attestation de pouvoir, le Membre régulier concerné doit fournir au Secrétaire une nouvelle attestation de pouvoir.
17.6. Only those delegates for whom a credentials certificate has been received by the Secretary at or before the calling to order of the meeting to which the certificate pertains may vote at the meeting.	Seuls les délégués nommés dans l'attestation de pouvoir reçue par le Secrétaire avant l'ouverture de l'assemblée ou au moment de l'ouverture de l'assemblée à laquelle renvoie l'attestation de pouvoir peuvent exercer leur droit de vote à l'assemblée.
18. Voting	Vote
18.1. Regular Members shall vote by way of their delegates present at General Meetings of CMC. Each delegate shall have one (1) vote.	Les Membres réguliers exercent leur droit de vote par voie de leurs délégués présents lors des Assemblées générales de CMC. Chaque délégué a droit à un (1) vote.
18.2. No proxy voting shall be allowed.	Aucun vote par procuration ne peut être exercé.
19. Notice of General Meetings	Avis de convocation aux l'Assemblées générales
19.1. In accordance with the Act, notice of any General Meeting of CMC shall be given not less than twenty-one (21) and not more than sixty (60) days before the date of the General Meeting to each Member, each Director and to the auditor.	Conformément à la Loi, un avis de convocation à toute Assemblée générale de CMC doit être envoyé au moins vingt et un (21) jours et au plus soixante (60) jours avant la date de l'Assemblée générale à chaque Membre, à chaque Administrateur et au vérificateur.
19.2. The notice calling a meeting must describe the general business to be transacted at the General Meeting.	L'avis de convocation à une assemblée doit contenir la liste des points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

By-laws Articles	Articles des règlements administratifs
19.3. Notice of a Special Meeting of CMC at which special business is to be transacted must state the nature of the special business in sufficient detail to permit the recipient to form a reasoned judgement with respect to the special business and contain the text of any Special Resolution to be submitted to the Meeting.	L'avis de convocation à une Assemblée extraordinaire de CMC doit faire mention de la nature des questions particulières à débattre avec suffisamment de détails pour permettre à la personne qui reçoit cet avis de former un jugement éclairé relativement à ces questions, en plus de contenir le texte de toute Résolution extraordinaire qui sera soumise lors de l'Assemblée.
19.4. All matters dealt with at a Special General Meeting of CMC and all matters dealt with at an Annual General Meeting, except consideration of: <ul style="list-style-type: none"> the financial statements, the auditor's report, the operations of CMC, the election of directors, the remuneration of directors, and the re-appointment of the incumbent auditor, are special business.	Toutes les questions abordées lors d'une Assemblée extraordinaire et toutes les questions abordées lors d'une Assemblée générale annuelle de CMC, sauf pour ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> les états financiers, le rapport du vérificateur, les affaires de CMC, l'élection des Administrateurs, la rémunération des Administrateurs, et la reconduction du vérificateur en fonction constituent des questions particulières.
19.5. Notice of any General Meeting or any irregularity in the notice thereof may be waived by any Member. It shall not be necessary to give notice of any adjourned General Meeting unless the adjournment is for more than thirty (30) days or the adjournment results from a lack of a quorum.	Un Membre peut renoncer à contester la validité d'une Assemblée générale ou d'une irrégularité dans l'avis de convocation à une Assemblée générale. Il n'est pas nécessaire de donner avis de l'ajournement de l'Assemblée générale à moins que cet ajournement s'étende sur plus de trente (30) jours ou qu'il ait eu lieu parce que le quorum n'a pas été atteint.
19.6. Where notice is received by the persons generally entitled to attend a General Meeting of CMC, an accidental omission to give notice of the General Meeting to, or the non-receipt of notice by, a Member shall not invalidate the General Meeting or any resolution or any proceedings taken at the General Meeting nor shall it prevent the holding of the General Meeting.	Quand les personnes généralement habiles à assister à une Assemblée générale de CMC ont bien reçu l'avis de convocation, et advenant l'omission accidentelle de donner avis de l'Assemblée générale à un Membre ou advenant la non-réception de l'avis par un Membre, ce même Membre ne peut d'aucune manière faire annuler l'Assemblée générale ou invalider les résolutions prises ou les délibérations tenues lors de l'Assemblée générale ni empêcher la tenue de l'Assemblée générale.
19.7. A deviation in the form or content of a notice from the contents or form prescribed for that notice that does not affect the substance or that is not calculated to mislead does not vitiate the notice. Failure to waive notice of any irregularity does not deprive a person of the right to vote at the General Meeting to which the person is otherwise entitled.	Une dérogation à la forme et au contenu prescrits pour les avis de convocation sans en modifier d'aucune manière le fond ni viser sciemment à tromper ne porte pas atteinte audit avis. Le défaut de renoncer à un avis d'irrégularité ne prive pas une personne de son droit de vote auquel elle aurait autrement eu droit à l'Assemblée générale.
20. Quorum	Quorum
20.1 The quorum at any General Meeting of the Members of CMC for an Annual or Special Meeting is at least twenty-five (25%) percent of the delegates that represents at least twenty-five (25%) percent of the Regular Members of CMC.	Le quorum exigé pour toute Assemblée générale des Membres de CMC, que ce soit pour une Assemblée générale annuelle ou une Assemblée extraordinaire, est d'au moins vingt-cinq pour cent (25 %) des délégués qui représentent au moins vingt-cinq pour cent (25 %) des Membres réguliers de CMC.

By-laws Articles	Articles des règlements administratifs
<p>20.2. Where a quorum is not present at a General Meeting, the General Meeting shall be adjourned to a fixed time and place, and the Secretary shall cause a notice of the adjourned General Meeting to be sent to all Members and to the delegates appointed for the General Meeting, which time shall not be more than one hundred and twenty (120) days from the date originally scheduled for the General Meeting, and upon the General Meeting being reconvened, the General Meeting shall proceed, and the delegates present shall constitute a quorum, but no business shall be transacted at that General Meeting other than described in the original notice.</p>	<p>En l'absence de quorum à l'ouverture de l'Assemblée générale, il y a ajournement à une date et à un endroit précis, et le Secrétaire achemine à l'ensemble des Membres et des délégués nommés pour l'Assemblée générale un avis de l'ajournement de l'Assemblée générale à une date ne dépassant pas cent vingt (120) jours la date initialement prévue pour l'Assemblée générale. Suite à l'envoi d'un nouvel avis de convocation à l'Assemblée générale, celle-ci a lieu. Les délégués présents doivent réunir le quorum. Aucun point à l'ordre du jour autre que ceux énoncés dans l'avis de convocation initial n'est abordé lors des délibérations de l'Assemblée générale.</p>
<p>20.3. If a quorum is present at the opening of a General Meeting, the persons who are present and entitled to vote may proceed with the business of the meeting even if a quorum is not present throughout the General Meeting.</p>	<p>En présence de quorum à l'ouverture de l'Assemblée générale, les personnes présentes et habilitées à voter peuvent procéder aux délibérations, même si le quorum n'est pas maintenu pendant toute la durée de l'Assemblée générale.</p>
<p>21. Procedure at General Meetings</p>	<p>Procédure pour les Assemblées générales</p>
<p>21.1. Any question coming before any General Meeting, except as otherwise required by the Act or these By-laws, shall be decided by a majority of votes of the delegates, and in the case of a tie the motion shall be declared defeated.</p>	<p>Toute question portée devant une Assemblée générale, à l'exception de celles prescrites par la Loi ou par le présent Règlement administratif, doit obtenir la majorité des voix des délégués et, en cas de partage égal des voix, la résolution est déclarée rejetée.</p>
<p>21.2. Any resolution approved in writing by all of the Regular Members shall be as valid and effectual as if it had been passed at a General Meeting duly called and constituted and shall be deemed to relate back to the date stated therein as being the effective date thereof and a resolution may be so approved in counterpart form.</p>	<p>Toute résolution à laquelle ont consenti par écrit l'ensemble des Membres réguliers est aussi valide que si elle avait été adoptée à une Assemblée générale dûment convoquée et tenue, et est réputée avoir un effet rétroactif et entrer en vigueur à la date de son enregistrement et ladite résolution peut être constituée de documents légaux similaires à ceux du Conseil.</p>
<p>21.3. Members or delegates may attend a General Meeting of CMC by means of a telephonic, electronic or other communications facility if it permits all participants to communicate adequately and simultaneously with each other during the General Meeting.</p>	<p>Les Membres ou les délégués peuvent prendre part aux Assemblées générales de CMC par divers moyens de communication, c'est-à-dire téléphonique, électronique ou autre, en autant que tous les participants sont en mesure de communiquer adéquatement et simultanément entre eux pendant l'Assemblée générale.</p>
<p>22. Order of Business</p>	<p>Ordre du jour</p>
<p>22.1. The order of business at the Annual General Meeting shall be as follows unless changed by a majority vote of the delegates present at any meeting:</p> <ol style="list-style-type: none"> a. reading and disposal of minutes of the previous General Meeting; b. reading and disposal of reports of the Board and committees; c. report of auditor and disposal of financial statements; d. appointment of auditor for ensuing year; e. election of Directors; 	<p>L'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle est le suivant, à moins d'une modification par suite d'un vote majoritaire des délégués présents à cette assemblée :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale précédente ; b. lecture et adoption des rapports du Conseil et des comités ; c. rapport du vérificateur et adoption des états financiers ; d. nomination du vérificateur pour l'exercice suivant ; e. élection des Administrateurs ;

By-laws Articles	Articles des règlements administratifs
f. consideration of resolutions; g. unfinished business; and h. new business.	f. examen des résolutions ; g. questions en suspens ; et h. nouvelles questions.
BOARD OF DIRECTORS	CONSEIL D'ADMINISTRATION
23. Election of Directors	Élection des Administrateurs
23.1. In accordance with the Act and subject to the current articles and a unanimous agreement, the Directors manage and supervise the business and affairs of CMC.	Conformément à la Loi et sous réserve des présents articles et de toute entente conclue unanimement, les Administrateurs dirigent et supervisent les activités et les affaires de CMC.
a. The Board shall consist of between nine (9) and twenty-one (21) Directors.	Le nombre d'Administrateurs siégeant au Conseil se situe entre neuf (9) et vingt et un (21).
b. For the 2014-15, 2015-16 years, the structure of the Board will be consistent with the structure of the Founding Board.	Pour les années 2014-2015 et 2015-2016, le Conseil sera constitué selon la structure du Conseil Fondateur.
c. Effective on November 25, 2015, the Board shall consist of Directors representing Regular Members of CMC in accordance with the following structure: <ul style="list-style-type: none"> • one (1) seat for each of the three (3) largest dues-paying Anglophone co-operative organizations; • one (1) seat for each of the three (3) largest dues-paying Francophone co-operative organizations; • one (1) seat for an Anglophone Provincial or Regional Association; • one (1) seat for a Francophone Provincial or Regional Association; • seven (7) elected seats, one (1) of which is designated to an individual who is aged 35 years or less at the time of election. 	Effectif le 25 novembre 2015, le Conseil d'administration est composé d'individus représentant les membres réguliers de CMC selon la structure suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Un (1) siège pour chacune des trois (3) plus grandes organisations coopératives francophones qui paient les cotisations les plus élevées ; • Un (1) siège pour chacune des trois (3) plus grandes organisations coopératives anglophones qui paient les cotisations les plus élevées ; • Un (1) siège pour une Association provinciale ou régionale francophone ; • Un (1) siège pour une Association provinciale ou régionale anglophone ; • Sept (7) sièges électifs, un (1) de ces sièges est dédié à un individu qui est âgé de 35 ans ou moins au moment de l'élection.
23.2. A person is not qualified to be a Director if that person: <ol style="list-style-type: none"> a. is not an individual; b. is less than eighteen of age; c. is of unsound mind and has been so found by a court in Canada or elsewhere; or d. has the status of bankrupt. Further, to qualify for election as a Director, an individual must:	Ne peuvent être Administrateurs : <ol style="list-style-type: none"> a. Les personnes autres que les particuliers ; b. Les particuliers qui ont moins de dix-huit ans ; c. Les particuliers dont les facultés mentales ont été jugées altérées par un tribunal, même étranger ; d. Des particuliers qui ont le statut de failli. De plus, un individu, pour être admissible à un poste d'Administrateur doit :

By-laws Articles	Articles des règlements administratifs
<p>e. Be nominated by a Regular Member, f. Attend the meeting at which that person stands for ratification or election or have consented in writing to be ratified or elected as a Director, g. Have no pending lawsuit against CMC (including where the individual is on the board or in the management of an entity which has such a pending lawsuit); and h. Not currently be or not have been an employee of CMC within the three-year period preceding the election.</p>	<p>e. Être mis en candidature par un Membre régulier ; f. Être présent à l'assemblée à laquelle il se porte candidat aux élections ou avoir consenti par écrit à se porter candidat à titre d'Administrateur ; g. Ne pas avoir de poursuite judiciaire en cours contre CMC (y compris lorsque la personne siège sur le Conseil d'administration ou fait partie de la direction d'une entité qui a une telle poursuite en cours) ; et h. Ne pas être présentement et ne pas avoir été un employé de CMC durant la période de trois ans précédant l'élection.</p>
<p>23.3. No Regular Member can have more than one (1) Director on the Board.</p>	<p>Aucun Membre régulier ne peut avoir plus d'un (1) Administrateur au Conseil.</p>
<p>23.4. Directors shall be ratified or elected to hold office for three (3) years. The term of office of a Director expires at the close of the Annual General Meeting of CMC. To ensure a rotation of Directors, terms of office can be set for one (1) or two (2) years.</p>	<p>Les Administrateurs sont ratifiés ou élus pour un mandat de trois (3) ans. Le mandat d'un Administrateur expire à la fin de l'Assemblée générale annuelle. Pour assurer une rotation des Administrateurs, un mandat peut être établi pour un (1) ou deux (2) ans.</p>
<p>23.5. After serving three (3) consecutive three-year terms, a Director shall be ineligible to be elected or ratified as a Director at the Annual General Meeting at which that third term expires.</p>	<p>Après avoir servi trois (3) mandats consécutifs de trois (3) ans, un Administrateur n'est plus admissible à être élu ou ratifié comme Administrateur à l'Assemblée générale annuelle tenue l'année de l'expiration dudit troisième mandat.</p>
<p>23.6. Prior to each Annual General Meeting of CMC, the Board shall appoint three (3) or more persons to serve as a Nominating Committee. This committee shall be charged to work along with the membership to locate qualified and competent candidates who are willing to stand for election for each Director position becoming vacant. In assessing nominations received, the Nominating Committee shall consider the composition of the Board having regard to the following factors; 1. geographic representation; 2. sectoral representation of the Members; 3. the diversity of Members and Board composition; 4. representing youth – 35 years old and younger; and 5. competencies, skills and knowledge.</p>	<p>Avant toute Assemblée générale annuelle de CMC, le Conseil nomme un comité des mises en candidature composé de trois (3) personnes ou plus. Ledit comité est chargé de travailler avec les membres afin de trouver des candidats qualifiés et compétents qui sont prêts à se présenter aux élections pour chaque poste d'Administrateur vacant. En examinant les candidatures reçues, le comité des mises en candidature prendra en considération la composition du Conseil à la lumière des facteurs suivants: 1. représentation géographique ; 2. représentation sectorielle des membres ; 3. diversité des Membres et de la composition du Conseil ; 4. représentation de la jeunesse – les 35 ans et moins ; et 5. qualifications, compétences et connaissances.</p>
<p>23.7. At least one hundred twenty (120) days before an Annual General Meeting, the Nominating Committee shall notify all Regular Members of CMC that an election of directors is to take place, specifying the number of positions which are to be filled; and inviting submissions in writing of nominees, to be received by the Secretary no later than ninety (90) days prior to the Annual General Meeting.</p>	<p>Au moins cent vingt (120) jours avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle, le comité des mises en candidature donne avis aux Membres réguliers de CMC qu'une élection d'Administrateurs aura lieu, en précisant le nombre de postes à pourvoir et en les invitant à soumettre par écrit au Secrétaire le nom des personnes mises en candidature au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle.</p>

By-laws Articles	Articles des règlements administratifs
23.8. The Secretary shall include the names of persons proposed by the Nominating Committee in the notice to Members for the Annual General Meeting.	Le Secrétaire inclut dans l'avis de convocation de l'Assemblée générale annuelle le nom des candidats proposés par le comité des mises en candidature.
23.9. At the beginning of each Annual General Meeting the Nominating Committee shall provide a written notice to the chair of the name or names of the persons that the Nominating Committee has proposed for election and, unless disqualified, each such person is nominated to be elected as a Director. There shall be no nominations from the floor.	Au début de chaque Assemblée générale annuelle, le comité des mises en candidature remet au président un avis écrit contenant le nom de toutes les personnes qui sont présentées à l'élection et, à moins d'une disqualification, toutes les personnes nommées dans ledit avis sont présentées à l'élection des Administrateurs. Aucune mise en candidature verbale n'est acceptée pendant l'assemblée.
23.10. The chair of the Annual General Meeting or a designate thereof shall chair the election of Directors. One (1) vote shall be taken from each delegate of a Member for the election of Directors. The delegates must ratify the nominees for the designated seats. For the elected seats, the persons elected to the Board shall be the persons receiving the greatest number of votes until all vacancies have been filled.	Le président de l'Assemblée générale annuelle ou un individu désigné préside à l'élection des Administrateurs. Celui-ci procédera à l'obtention d'un (1) vote par délégué pour l'élection des Administrateurs. Les délégués doivent ratifier la nomination des candidats pour les sièges désignés. Les personnes élues aux sièges électifs du Conseil sont les personnes remportant le plus de voix et ce, jusqu'à ce que tous les postes vacants soient pourvus.
23.11. The election of Directors shall take place by a secret ballot.	L'élection des Administrateurs se fait par voie de scrutin secret.
23.12. The office of a Director shall be immediately vacated if that Director: a. resigns in writing; b. dies; c. is disqualified from being a director under provision of these By-laws or the Act; d. is removed from office by ordinary resolution at a Special Meeting called for that purpose by the persons who are entitled to vote in the election or ratification of that Director; e. files a lawsuit against CMC (including where the individual is on the board or in the management of an entity which files such a lawsuit).	Le poste d'un Administrateur devient immédiatement vacant si ledit Administrateur : a. donne sa démission par écrit ; b. est décédé ; c. est démis de ses fonctions à titre d'Administrateur conformément aux dispositions des présents Règlements administratifs ou de la Loi ; d. est révoqué par résolution ordinaire lors d'une Assemblée extraordinaire des personnes habilitées à voter pour l'élection ou la ratification de cet Administrateur; e. dépose une poursuite judiciaire contre CMC (y compris lorsque la personne siège sur le conseil d'administration ou fait partie de la direction d'une entité qui dépose une telle poursuite).
23.13. Unless excused by the Board, the office of a Director shall be vacated if that Director fails to attend three consecutive Board meetings.	Sauf exemption expresse du Conseil, le poste d'un Administrateur devient vacant si ledit Administrateur ne se présente pas à trois réunions consécutives du Conseil.
23.14. If the office of a Director shall become vacant prior to the term of that Director expiring, that vacancy may be filled by the Directors, with the person so appointed as a Director to hold office until the next Annual General Meeting of CMC. At the next Annual General Meeting of CMC, the delegates shall elect or ratify a Director to fill that vacancy during the unexpired term of the Director whose office was vacated.	Si un poste devient vacant avant la fin du mandat d'un Administrateur, les Administrateurs peuvent pourvoir ledit poste vacant et l'Administrateur pourvu de la responsabilité du poste vacant remplit les fonctions jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle de CMC. À la prochaine Assemblée générale annuelle de CMC, les délégués élisent ou ratifient un Administrateur pour remplir le poste vacant durant le reste du mandat non écoulé du prédécesseur.

By-laws Articles		Articles des règlements administratifs	
24.	Director and Officer Duties	Responsabilités des Dirigeants et des membres du Conseil	
24.1.	Each Officer shall perform the duties required by these By-laws, the Act and the Board and exercise the care and due diligence provided by the Act.	Chaque Dirigeant doit s'acquitter des fonctions énoncées dans les présents Règlements administratifs et dans la Loi et de celles exigées par le Conseil en agissant avec soin et diligence raisonnable dans les limites prescrites par la Loi.	
24.2.	The Board shall appoint a president, two (2) vice-president(s), and appoint an executive director, Treasurer, Secretary and such other officers as, from time to time, are deemed advisable. The president and vice-presidents shall be Directors.	Le Conseil nomme un (1) président, deux (2) vice-présidents, un (1) directeur général, un (1) Trésorier, un (1) Secrétaire et tout autre rôle jugé opportun. Le président et les vice-présidents sont des Administrateurs.	
24.3.	The president or another person directed by the Board shall preside at all General Meetings of CMC and at meetings of the Board and shall perform such other duties as incidental to the office of president. The president shall be an ex-officio member of all committees.	Le président ou toute autre personne nommée par le Conseil préside toutes les Assemblées générales de CMC et toutes les réunions du Conseil et s'acquitte de toute autre tâche connexe au poste de président. Le président est nommé d'office membre de tous les comités.	
24.4.	In the absence or disability of the president, a vice-president shall perform the duties of the president and assume such responsibilities and perform such duties as the Board may prescribe.	En l'absence et en cas d'incapacité du président, un vice-président s'acquitte des tâches du président en plus d'assumer toute autre responsabilité et exécute toute autre tâche à la demande du Conseil.	
24.5.	The Treasurer shall ensure that proper arrangements have been made for the management of the financial affairs of CMC. The Treasurer reports to the Board and Members on CMC's finances and perform other duties assigned by the Board.	Le trésorier fait les arrangements nécessaires afin de gérer les finances de CMC. Le trésorier fait rapport au Conseil et aux Membres de CMC au sujet des finances de CMC et exécute toute autre tâche à la demande du Conseil.	
24.6.	The Secretary shall keep and have kept a complete record of all meetings of CMC and of the Board, serve notices required by law and these By-laws, keep the membership register and perform such other duties and assume such other responsibilities as the Board may prescribe.	Le Secrétaire conserve le procès-verbal complet de toutes les assemblées de CMC et des réunions du Conseil, signifie les avis prescrits par la Loi et par les présents Règlements administratifs, conserve le registre d'adhésion et assume toute autre responsabilité et exécute toute autre tâche à la demande du Conseil.	
25.	Meetings of Directors	Réunions des Administrateurs	
25.1.	Regular meetings of the Board shall be held on a quarterly basis at a minimum.	Les réunions ordinaires du Conseil doivent avoir lieu trimestriellement au minimum.	
25.2.	Special meetings of the Board may be held upon the call of the president or upon a written request signed by at least four (4) Directors and filed with the Secretary; provided that a request so filed shall state the purpose or purposes for which the meeting is to be called.	Des réunions extraordinaires du Conseil peuvent avoir lieu suivant un avis de convocation du président ou suivant une demande dûment signée par au moins quatre (4) Administrateurs et déposée auprès du Secrétaire; pour autant que ladite demande ainsi déposée énonce l'objet ou les objets pour lequel ou lesquels cette réunion est convoquée.	
25.3.	Except as required by these By-laws or the Act, all questions arising at any meeting of the Board shall be decided upon by a majority of the votes cast on the question.	Sauf exigence contraire de la Loi ou des présents Règlements administratifs, toute question soulevée lors d'une réunion du Conseil est tranchée par un vote majoritaire.	
25.4.	A Director may attend a meeting of Directors by the means of a telephonic, electronic or other communication facility if it permits all persons participating in the meeting to communicate adequately with each other during the meeting.	Un Administrateur peut prendre part aux réunions de CMC par divers moyens de communication, c'est-à-dire téléphonique, électronique ou autre, en autant que tous les participants sont en mesure de communiquer adéquatement entre eux pendant la réunion.	

By-laws Articles	Articles des règlements administratifs
25.5. A resolution approved in writing by all of the Directors entitled to vote on the resolution at a meeting of the Board shall be as valid and effectual as if it had been passed at a duly called and constituted meeting of the Board and shall be deemed to relate back to the date specified therein as being the effective date of the resolution. A resolution may be so approved in counterpart form.	Toute résolution à laquelle ont consenti par écrit l'ensemble des Administrateurs habilités à exercer leur droit de vote par rapport à ladite résolution est aussi valide que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue, et est réputée avoir un effet rétroactif et entrer en vigueur à la date de son enregistrement. Une telle résolution peut être constituée de documents légaux similaires à ceux du Conseil.
26. Notice of Board Meetings	Avis de convocation aux réunions du Conseil
26.1. Notice of any meeting of the Board specifying the time and place of the meeting shall be given in writing not less than ten (10) days before such meeting, provided that no notice shall be necessary in the case of a meeting of the Board held immediately upon the adjournment of the Annual General Meeting of CMC, and provided further, that meetings of the Board may be held without formal notice if all the Directors are present or if those absent have signified their consent to such meeting or their consent to the business as transacted thereat.	L'avis de convocation à une réunion du Conseil doit faire mention du moment et de l'endroit où se tiendra la réunion et être transmise par écrit au moins dix (10) jours avant ladite réunion, bien qu'aucun avis n'est nécessaire dans le cas d'une réunion du Conseil tenue immédiatement après l'ajournement de l'Assemblée générale annuelle de CMC; et bien que les réunions du Conseil peuvent aussi avoir lieu sans avis de convocation officiel en autant que tous les Administrateurs sont présents ou que les absents ont signifié leur consentement à la tenue de ladite réunion ou à la tenue des délibérations concernant les questions à l'ordre du jour.
26.2. In cases of emergency the president, or the vice president acting in the absence of the president, may authorize a special meeting of the Board to be called upon forty-eight (48) hours' notice.	En cas d'urgence, le président, ou le vice-président agissant en l'absence du président, peut autoriser la convocation à une réunion extraordinaire du Conseil moyennant un avis de quarante-huit (48) heures.
27. Remuneration of Directors	Rémunération des Administrateurs
27.1. Directors shall be paid such amount for reimbursement of their expenditures as a Director and such compensation as may be approved by the Regular Members.	Les Administrateurs reçoivent un remboursement pour les dépenses engagées comme Administrateur et toute compensation moyennant une approbation par les Membres réguliers à cet effet.
28. Committees	Comités
28.1. The Board shall have power to constitute any committee that it deems necessary for the conduct of the business of CMC. The Board shall confer upon such committee such duties as it might, from time to time, determine. Such committees may be constituted from Directors and from representatives of Members of CMC.	Le Conseil a le pouvoir de former tout comité qu'il juge utile pour la conduite des activités de CMC. Le Conseil charge de tels comités de tâches qu'il peut définir au moment opportun. Lesdits comités peuvent se composer d'Administrateurs et de représentants des Membres de CMC.
29. Indemnity	Indemnité
29.1. Every Director, Officer, their heirs, executors and administrators, and estate and effects, respectively, shall by these By-laws, from time to time and at all times, be indemnified and saved harmless by CMC, from and against:	Les Administrateurs, les Dirigeants, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, et leurs successeurs et ayant droit, respectivement, sont par les présents Règlements administratifs, de temps en temps et en tout temps, protégés et indemnisés CMC, de et contre:
a. all costs, charges and expenses whatever that a Director or Officer of CMC sustains or incurs in or about any action, suit or proceeding that is brought, commenced or prosecuted against her or him, for or in respect of any act, deed, matter or thing whatever, made, done or permitted by her	tous les frais, charges et dépenses quelconques qu'un Administrateur ou Dirigeant de CMC subit ou encours suite à toute action, poursuite ou procédure qui est intentée ou poursuivie contre elle ou lui, ou en raison de tout acte ou de toute chose que ce soit, fait, fait ou permis par elle ou lui, ou relative à l'exécution de ses fonctions, et

By-laws Articles	Articles des règlements administratifs
or him, in or about the execution of the duties of her or his office, and	
b. all other costs, charges and expenses that she or he sustains, or incurs, in or about or in relation to the affairs thereof, except such costs, charges or expenses as are occasioned by her or his own willful neglect or default.	tous les autres coûts, frais et dépenses qu'elle ou qu'il supporte ou subit au cours ou sur ou en rapport avec lesdites affaires, à l'exception des coûts, frais ou dépenses occasionnés par son ou sa propre négligence ou défaut.
FINANCIAL YEAR	EXERCICE FINANCIER
30. Financial Year	Exercice financier
30.1. The financial year of CMC ends on March 31 in each year.	L'exercice financier de CMC prend fin le 31 mars de chaque année.
31. Surplus of CMC	Excédent découlant des opérations de CMC
31.1. There shall be no distribution to the Members and any surplus arising from the operations of CMC will serve to build the reserves of CMC.	Tout excédent découlant des opérations de CMC ne sera pas distribué aux membres. Tout excédent servira à bâtir les réserves de CMC.
32. Auditor	Vérificateur
32.1. The delegates, at each Annual General Meeting, shall appoint an auditor to audit the accounts of CMC. The auditor shall hold office until the next Annual General Meeting, provided that the Board may fill any casual vacancy in the office of the auditor. No person shall be appointed as an auditor of CMC who is a person that is disqualified by the Act from being an auditor for CMC.	Les délégués, dans le cadre de chacune des Assemblées générales annuelles, nomment un vérificateur responsable de vérifier les comptes de CMC. Ledit vérificateur est en fonction jusqu'à l'Assemblée générale annuelle suivante, sous réserve que le Conseil peut nommer une personne au poste de vérificateur en cas de vacance imprévue. Nul ne peut être nommé au poste de vérificateur de CMC s'il ne satisfait pas aux exigences de la Loi concernant le rôle de vérificateur pour CMC
33. Audited Financial Statements	États financiers vérifiés
33.1. Prior to each Annual General Meeting and in compliance with the Act, the Board shall cause to be prepared a financial statement for the past year. An audited copy of such financial statement shall be provided to each of the Members of CMC not later than twenty-one (21) days before the Annual General Meeting of CMC.	Avant toute Assemblée générale annuelle et conformément à la Loi, le Conseil fait préparer les états financiers de l'année précédente. Une copie desdits états financiers vérifiés est remise à chacun des Membres de CMC au moins vingt et un (21) jours avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle de CMC.
GENERAL	GÉNÉRALITÉS
34. Signature and Certification of Documents	Signature et effets et des actes
34.1. The Board designates, by resolution, the Directors, Officers, management and employees who may sign deeds, contracts, instruments, payment orders, checks, tickets, negotiable instruments and other documents on behalf of CMC and the authority vested in each. The signature of an authorized signatory may be mechanically reproduced and has the same effect as a handwritten signature.	Le Conseil désigne, par résolution, les Administrateurs, Dirigeants, cadres et employés qui peuvent signer les actes, contrats, instruments, ordres de paiement, chèques, billets, effets négociables et autres documents au nom de CMC, ainsi que l'autorité conférée à chacun. La signature d'un signataire autorisé peut être reproduite mécaniquement et elle a le même effet qu'une signature manuelle.
35. Notices	Avis
35.1. Whenever notice is required to be given to any Member, delegate, or a member of any committee of CMC, such notice may be served either personally, by facsimile or similar means of communication, by courier (prepaid), by mail or by	Advenant la nécessité de donner avis à un membre, à un délégué ou à un membre d'un comité quelconque de CMC, ledit avis doit être remis en mains propres, ou expédié par télécopieur ou par un moyen de communication semblable, par messenger (port payé), par la poste ou par tout autre

By-laws Articles	Articles des règlements administratifs
any other electronic manner authorized by the Act, such notice to be addressed to the intended recipient at the recipient's address appearing in the records of CMC.	moyen électronique prévu dans la Loi, ledit avis devant être adressé au destinataire concerné à l'adresse apparaissant dans les dossiers de CMC pour ledit destinataire.
35.2. A notice by facsimile transmission is deemed to be received the next business day, a notice by mail is deemed to be received on the fifth day after its delivery to the mail system, a notice by courier is deemed to be received on the third day after its delivery to the courier system and an electronic notice permitted by the Act is deemed to be received in the manner specified in the Act.	Un avis transmis par télécopieur est considéré comme étant reçu le jour ouvrable suivant. Un avis expédié par la poste est considéré comme étant reçu le cinquième jour ouvrable suivant le dépôt aux services postaux. Un avis expédié par messenger est considéré comme étant reçu le troisième jour ouvrable suivant le dépôt au service de messagerie. Un avis expédié par voie électronique en vertu de la Loi est considéré comme étant reçu conformément aux dispositions de la Loi à cet effet.
35.3. Where the provisions of these By-laws as to notice have been duly observed, the non-receipt of any notice by any Member, Director or member of any committee shall not invalidate any proceedings or transactions at any meeting.	Lorsque les dispositions des présents Règlements administratifs relativement aux avis ont été respectées en tous points, la non-réception d'un avis par un Membre, un Administrateur ou un comité ne peut invalider les délibérations tenues ou les mesures prises dans le cadre d'une réunion ou d'une assemblée.
35.4. A Member, Director or member of any committee may at any time waive any notice required to be given under these By-laws.	Un Membre, un Administrateur ou un membre d'un comité peut à sa convenance renoncer à un avis à transmettre conformément aux présents Règlements administratifs.
36. Process for Amending By-Law	Processus de modification des Règlements administratifs
36.1. Members may, by Special Resolution, make, amend or repeal any By-law which regulates the business and affairs of CMC. Any By-law or amendment or repeal of a By-law made by the Members in accordance with this provision is effective from the later of the date of the resolution and the date specified in the By-law, amendment or repeal.	Les Membres peuvent, par Résolution spéciale, prendre, modifier ou abroger tout Règlement administratif qui régit l'entreprise et les affaires de CMC. Tout règlement ou la modification ou l'abrogation d'un Règlement administratif adopté par les Membres en conformité avec cette disposition est en vigueur à la suite de la date de la résolution et de la date indiquée dans le Règlement, la modification ou l'abrogation.
36.2. The Board may, by Special Resolution, make a By-law or amend a By-law of CMC, but only if the By-law or amendment is not contrary to a By-law made by the Members.	Le Conseil peut, par Résolution spéciale, adopter un Règlement administratif ou modifier un Règlement administratif de CMC, mais seulement si le Règlement ou la modification n'est pas contraire à un Règlement pris par les membres.
36.3. A By-law or amendment of a By-law made by the Directors of CMC in accordance with the provisions of section 37.2 must be delivered to the Members no later than 21 days prior to the next General Meeting and presented to the Members at such meeting, following which the Members may, by Special Resolution, confirm or amend such By-law.	Un Règlement administratif ou la modification d'un Règlement administratif pris par les Administrateurs de CMC conformément aux dispositions de l'article 37.2 doit être remis aux Membres au moins 21 jours avant la prochaine Assemblée générale et présenté aux Membres à cette Assemblée générale, à la suite de laquelle les Membres peuvent, par Résolution spéciale, confirmer ou modifier ce Règlement administratif.
36.4. A By-law or an amendment to a By-law made by the Directors pursuant to the provisions of section 37.2 is effective from the later of the date the By-law is made or amended by the Directors and the date specified in the By-law, until it is confirmed, with or without amendment, and, if the By-law is	Un Règlement administratif ou une modification à un Règlement administratif pris par les Administrateurs aux termes des dispositions de l'article 37.2 est en vigueur à compter de la date du Règlement administratif ou de sa modification par les Administrateurs ou de la date indiquée dans le Règlement administratif et demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'il soit confirmé, avec ou sans l'amendement,

By-laws Articles	Articles des règlements administratifs
confirmed, or confirmed as amended, it is in effect in the form in which it was so confirmed.	et, si le Règlement administratif est confirmé, ou confirmé ainsi modifié, est en effet sous la forme dans laquelle il a été confirmé.
36.5. CMC will keep a record of the dates and details of By-law changes.	CMC tiendra un relevé des dates et détails de modifications aux Règlements administratifs.
37. Governance and By-laws Review	Revue de la gouvernance et des Règlements administratifs
37.1 A governance and By-laws review of CMC shall be undertaken every seven (7) years at a minimum.	Une revue de la gouvernance et des Règlements administratifs de CMC doit être effectuée à tous les sept (7) ans au minimum.

Passed by the Board of Directors of Co-operatives and Mutuals Canada at a meeting duly constituted on the 28th day of April 2014.

Adopté par le conseil d'administration de Coopératives et mutuelles Canada lors d'une réunion dûment constituée le 28^e jour d'avril 2014.

Confirmed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at a meeting of the members of Co-operatives and Mutuals Canada duly constituted on the 18th day of June 2014.

Confirmé par les deux tiers des voix exprimées lors d'une assemblée des membres de Coopératives et mutuelles Canada dûment tenue le 18^e jour de juin 2014.

Léo LeBlanc, President
Madeleine Brillant, Corporate Secretary

Léo LeBlanc, Président
Madeleine Brillant, Secrétaire générale

Amended by the Board of Directors of Co-operatives and Mutuals Canada at a meeting duly constituted on the 24th day of November 2015.

Modifié par le conseil d'administration de Coopératives et mutuelles Canada lors d'une réunion dûment constituée le 24^e jour de novembre 2015.

Confirmed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at a meeting of the members of Co-operatives and Mutuals Canada duly constituted on the 16th day of June 2016.

Confirmé par les deux tiers des voix exprimées lors d'une assemblée des membres de Coopératives et mutuelles Canada dûment tenue le 16^e jour de juin 2016.

Jack Wilkinson, President
Madeleine Brillant, Corporate Secretary

Jack Wilkinson, Président
Madeleine Brillant, Secrétaire générale